

LE 12 AVRIL 2021  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi douze avril deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

- M. Michel Lauzon (visioconférence)
- Mme Guylaine Coursol (visioconférence)
- MM. Robert Charron (visioconférence)  
François Bélanger (visioconférence)
- Mmes Isabelle Gauthier (visioconférence)  
Francine Charles (visioconférence)
- M. Marc Laurin (visioconférence)

**Sont également présents :**

- M. Mario Boily, directeur général (visioconférence)
- Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe (visioconférence)  
Suzanne Mireault, greffière (visioconférence)

**Est absent :**

- M. Jean Bouchard, maire

<b>257-04-2021 Adoption de l'ordre du jour.</b>
---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021, tel que modifié comme suit :

**Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :**

- 12. Soumission relative à la valorisation des biosolides municipaux. (2021-002) (X3 512 103 U3 N14419)

**Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :**

- a) Modification de la résolution numéro 196-03-2021 *Interdiction de stationner sur la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord*, concernant l'endroit où le stationnement est permis. (G7 411 N5166)

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES:

- 23. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 4 418 746 (rue Louis-Joseph-Fauteux) et 6 226 202 (rue Jean-Baptiste-Gauthier), dans le secteur de Saint-Benoît, de « Service sanitaire M. Gauthier inc. ». (X3 100 N15386)

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RAISONS FAMILIALES :

10. Acceptation finale partielle des travaux.

**258-04-2021      Approbation de procès-verbal.**

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 22 mars 2021 et de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 29 mars 2021, tels que présentés.

**259-04-2021      Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 19 mars au 7 avril 2021.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 24 mars au 7 avril 2021.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 23 mars au 12 avril 2021 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>6 265 280,99 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>954 911,51 \$</u>
• TOTAL.....	<u>7 220 192,50 \$</u>

**260-04-2021      Estimation des coûts et signature d'un consentement de travaux pour le déplacement des utilités publiques de « Telus », dans le cadre des travaux de réaligement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 400 U4 N14962)**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réaligement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, il est nécessaire de déplacer les utilités publiques de la compagnie « Telus »;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter l'estimation des coûts, de la compagnie « Telus », de l'ordre de 32 966,03 \$, taxes incluses, le tout pour le déplacement des

utilités publiques, dans le cadre des travaux de de réaligement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, un consentement de travaux à intervenir avec « Telus » ou tout autre consentement de travaux substantiellement conforme.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, lequel est remboursable sur une période de dix ans.

<b>261-04-2021</b>	<b>Participation financière à une étude sur la planification économique par la prise en compte des déplacements de marchandises par la Communauté métropolitaine de Montréal. (G5 500 N11159 #97101)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'appel d'offres visant la préparation d'un portrait diagnostique sur la fluidité du transport des marchandises dans une optique de transition énergétique et de compétitivité économique métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres est une initiative de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et, que cette dernière, invite ses partenaires à participer financièrement à l'étude;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De participer financièrement à une étude concernant un portrait-diagnostic sur la fluidité du transport des marchandises dans une optique de transition énergétique et de compétitivité économique métropolitaine.

D'autoriser à cet effet une dépense de 10 000 \$.

De déléguer M. Gilbert LeBlanc, à titre de représentant de la Ville de Mirabel, pour faire partie du comité de suivi de l'étude.

<b>262-04-2021</b>	<b>Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 projet – Zone d'Innovation en aérospatiale du Québec. (G5 500 #111635)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le projet relatif à la zone d'innovation en aérospatiale s'inscrit à l'intérieur de la priorité d'intervention #5 dans le cadre du volet 2 du programme d'aide au Fonds Régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le suivi du projet de Zone d'Innovation est inscrit au Plan d'action et à l'échéancier des projets de Mirabel économique pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible au Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur de Mirabel économique à déposer, pour et au nom de la Ville de Mirabel une demande de subvention dans le cadre du projet « Offres de services – Accompagnement de Mirabel économique et d'ADM dans le cadre du développement de la Zone d'Innovation en aérospatiale du Québec – Pôle Mirabel ».

D'autoriser le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents et conventions relatifs à la présente demande de subvention et autre documents y relatifs.

De financer la partie de la Ville à même le fonds de soutien au développement.

**263-04-2021 Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel. (G5 214 103 N15683) (AERAM-2021-26 à AERAM-2021-31) (G5 214 103 N15636) (PAU-2021-13)**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a bonifié le Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19, en ajoutant le volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut ainsi bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et son volet (AERAM) est complémentaire aux aides existantes proposées et administrées par la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, pour un montant total de 234 100 \$, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », à sept (7) entreprises admissibles déterminées par Mirabel économique et identifiées ci-après, le tout conditionnellement à ce que les bénéficiaires de l'aide financière détiennent tous les permis d'exploitation ou d'usage requis et qu'ils rencontrent les prescriptions des règlements applicables :

Entreprises admissibles	Prêt (PAU-PME)	Pardon de prêt (AERAM)
La P'tite cabane d'la côte 5885, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2W4	27 000 \$	6 646 \$
Le St-Charles Café Bistro inc. (2) 100-17680, rue Charles Mirabel (Québec) J7J 0T6	38 000 \$	7 147 \$
9259-0835 Québec inc. (2) (Resto St-Augustin) 15502, rue de Saint-Augustin Mirabel (Québec) J7N 1X8	17 000 \$	7 300 \$
9196-3710 Québec inc.	50 000 \$	---

Entreprises admissibles	Prêt (PAU-PME)	Pardon de prêt (AERAM)
(Gestion Landry) 14415, rue Rolland-Desjardins Mirabel (Québec) J7J 1X2		
Nathalie Dagenais (Coiffure L'Éméchée) 13664, boulevard du Curé-Labelle Mirabel (Québec) J7J 1K3	32 000 \$	6 443 \$
9005-5906 Québec inc. (2) (BM Resto Bar Grill) 8480, rue Saint-Jacques Mirabel (Québec) J7N 2A3	50 000 \$	13 700 \$
9381-0844 Québec inc. (Karaté St-Augustin) 15582, rue de Saint-Augustin Mirabel (Québec) J7N 1X6	20 100 \$	1 724 \$
<b>TOTAL de 7 dossiers :</b>	<b>234 100 \$</b>	<b>42 960 \$</b>

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

---

À CE MOMENT, MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 264-04-2021), COMPTE TENU D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

**264-04-2021 Acceptation provisoire de travaux.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) de construction d'un réseau d'éclairage décoratif sur les rues du Beaujolais, du Chianti et du Merlot, secteur de Saint-Ganut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9343-7986 Québec inc. (Isabelle Roy) » par la résolution numéro 103-02-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15444) (Dossier général X3 N15434)**
- b) d'infrastructures municipales sur les rues du Corail, des Orchidées, des Jonquilles, du Titane, du Cuivre et du Platine, phase 2, secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « Consultants Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » par la résolution numéro 499-06-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Talbot inc. »; **(X3 S12 NN15581) (Dossier général X3 N15432)**
- c) d'infrastructures municipales sur les rues Louis-Joseph-Fauteux et Jean-Baptiste-Gauthier, phase 3, secteur de Saint-Benoît, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « CDGU » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Service Sanitaire M. Gauthier inc. » par la résolution numéro 664-10-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. »; **(X3 S12 NN15386) (Dossier général X3 N14649)**

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

---

<b>265-04-2021</b>	<b>Acceptation provisoire et finale de travaux.</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire et finale des travaux :

- a) d'infrastructures municipales sur les rues De Menneville et De La Jonquière, secteur du Domaine-Vert Nord, phase 5, telle que recommandée par la firme « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion L'Héritage inc. » par les résolutions numéros 454-07-2011 et 567-09-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis »; **(X3 S12 N15466) (Dossier général X3 N15199)**
- b) d'infrastructures municipales sur la rue Lauzon, dans le secteur de Saint-Antoine, telle que recommandée par la firme « Groupe Civitas inc. » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés aux promoteurs « Martine Corbeil et Alain Jetté » par la résolution numéro 633-08-2016 et exécutés par l'entrepreneur « Y & R Paquette inc. ». **(X3 S12 N15250)**

---

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 266-04-2021), COMPTE TENU DE RAISONS FAMILIALES :

<b>266-04-2021</b>	<b>Acceptation finale partielle de travaux.</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale partielle des travaux :

- a) d'asphaltage 2019, phase II, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 414-05-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. ». **(X3 211 U3 N15519)**

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

---

<b>267-04-2021</b>	<b>Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium). (G6 112 U4 N1059 #105710)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel

d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit de :

- permettre à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- préciser que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- préciser que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Mirabel confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2021-2022.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**268-04-2021 Soumission relative à la vidange et à la valorisation des boues des étangs aérés #2 et #4, dans le secteur de Saint-Janvier. (2021-015) (X3 512 103 U3 N10370)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Revolution Environnemental Solutions LP (Terrapure) », la soumission relative à la valorisation des boues des étangs aérés #2 et #4, dans le secteur de Saint-Janvier, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 637 634 10 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 6 avril 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-015 préparé le 9 février 2021 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro X3 512 103 130 U3 N10370, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

**269-04-2021 Soumission relative aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Joseph-Bonin, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (2021-019) (X3 500 U3 N15597)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les prix des soumissionnaires sont trop élevés et que le mode de sollicitation choisi devient inadéquat et qu'au surplus la prévision budgétaire n'est pas respectée;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De rejeter les soumissions reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> avril 2021 relative aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Joseph-Bonin, dans le secteur de Sainte-Scholastique.

**270-04-2021 Soumission relative à la construction et conception de deux pistes de type « Pumptrack » récréatives aux parcs Jean-Laurin et Rita-Audet. (2021-020) (G7 115 U3 N15646)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du

Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « 9151-3010 Québec inc. (Les entreprises Delorme) », la soumission relative à la construction et conception de deux pistes de type « Pumptrack » récréatives aux parcs Jean-Laurin et Rita-Audet, pour un prix de 388 615,50 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 29 mars 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-020 préparé en février 2021 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G7 115 U3 N15646, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

<b>271-04-2021</b>	<b>Soumission relative à des travaux d'asphaltage 2021, phase I. (2021-024) (X3 211 U3 N15664)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Uniroc Construction inc. », la soumission relative à des travaux d'asphaltage 2021, phase I, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 5 399 920,59 \$, incluant les taxes, conditionnellement aux autorisations légales requises, suite à leur soumission ouverte le 9 avril 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-024 préparé le 10 mars 2021 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 211 U3 N15664, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense conformément au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**272-04-2021 Soumission relative à la fourniture et à l'installation d'abris – parcs Masson, Rita-Audet et Pager. (2021-025) (G7 115 U3 N15206)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter la soumission relative à la fourniture et à l'installation d'abris – parcs Masson, Rita-Audet et Pager des plus bas soumissionnaires conformes, soit pour les parcs Masson et Rita-Audet à « Techsport inc. », pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 38 790,24 \$, incluant les taxes, et pour le parc Pager à « Tessier Récréo-Parc inc. », pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 32 540,22 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 30 mars 2021

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-025 préparé en février 2021 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G7 115 U3 N15206, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux pour la dépense relative au parc Rita-Audet pour un montant de 15 028,98 \$.

**273-04-2021 Soumission relative à la fourniture de sulfate ferrique en solution. (2021-029) (G6 112 U3 N11268)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Kemira Water Solutions Canada inc. », la soumission relative à la fourniture de sulfate ferrique en solution, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 100 139,78 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 9 avril 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-029 préparé le 8 mars 2021 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier

numéro G6 112 U3 N11268, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>274-04-2021</b>	<b>Soumission relative à la fourniture d'aluminate de sodium (solution liquide). (2021-030) (G6 112 U3 N13933)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Kemira Water Solutions Canada inc. », la soumission relative à la fourniture d'aluminate de sodium (solution liquide), pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 106 926,75 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 9 avril 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-030 préparé le 8 mars 2021 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 N13933, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>275-04-2021</b>	<b>Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues du Beaujolais (lots 6 047 803 et 6 269 426), du Chianti (lot 6 047 802) et du Merlot (lot 6 269 429), secteur de Saint-Canut. (X3 412 U4 N15444)</b>
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9343-7968 Québec inc. (Isabelle Roy) » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar (1 \$), le réseau d'éclairage situé sur les rues du Beaujolais (lots 6 047 803 et 6 269 426), du Chianti (lot 6 047 802) et du Merlot (lot 6 269 429), secteur de Saint-Canut.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

<b>276-04-2021</b>	<b>Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 184 991 (rue De Menneville), 6 056 392 et 6 185 002 (rue De La Jonquière), ainsi qu'à titre de sentier piéton du lot 6 184 972, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Gestion L'Héritage inc. ». (X3 100 N15466) et (G7 100 N15466)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « Gestion L'Héritage inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar (1 \$), les lots suivants, dans le secteur du Domaine-Vert Nord :

- **à titre de rue, y incluant les infrastructures s'y trouvant**, les lots 6 184 991 (rue De Menneville) et 6 056 392 et 6 185 002 (rue De La Jonquière); (X3 100 N15466)
- **à titre de sentier piéton**, le lot 6 184 972. (G7 100 N15466)

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

<b>277-04-2021</b>	<b>Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 181 646 (rue du Corail) 6 181 648 (rue des Jonquilles), 6 181 647 (rue des Orchidées), 6 181 644 (rue du Platine), 6 181 643 (rue du Titane) et 6 181 642 (rue du Cuivre), ainsi qu'à titre de sentier piéton du lot 6 326 430, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (X3 100 N15581) et (G7 100 N15581)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar (1 \$), les lots suivants, dans le secteur de Mirabel-en-Haut :

- **à titre de rue, y incluant les infrastructures s'y trouvant**, les lots 6 181 646 (rue du Corail) 6 181 648 (rue des Jonquilles), 6 181 647 (rue des Orchidées), 6 181 644 (rue du Platine), 6 181 643 (rue du Titane) et 6 181 642 (rue du Cuivre); (X3 100 NN15581)
- **à titre de sentier piéton**, le lot 6 326 430; (G7 100 N15581)

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

---

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 278-04-2021), COMPTE TENU D'INTÉRÊTS PÉCUNAIRES :

<b>278-04-2021</b>	<b>Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 4 418 746 (rue Louis-Joseph-Fauteux) et 6 226 202 (rue Jean-Baptiste-Gauthier), dans le secteur de Saint-Benoît, de « Service sanitaire M. Gauthier inc. ». (X3 100 N15386)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir de « Service sanitaire M. Gauthier inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar (1 \$), à titre de rues, les lots 4 418 746 (rue Louis-Joseph-Fauteux) et 6 226 202 (rue Jean-Baptiste-Gauthier), dans le secteur de Saint-Benoît.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

---

<b>279-04-2021</b>	<b>Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, du lot 6 070 934 (rue Lauzon), dans le secteur de Saint-Antoine, de « Martine Corbeil et Alain Jetté ». (X3 100 N15250)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de « Martine Corbeil et Alain Jetté » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar (1 \$), le lot suivant, dans le secteur de Saint-Antoine :

- **à titre de rue, y incluant les infrastructures s'y trouvant**, le lot 6 070 934 (rue Lauzon); (X3 100 N15250)

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des vendeurs.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

**280-04-2021 Acquisition d'une partie du lot 2 654 218, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9863567 Canada inc. (André Leblanc) ». (G7 100 N14962 #111744)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'entériner l'offre d'achat dûment signée par la directrice générale adjointe et dûment acceptée par « 9863567 Canada inc. (André Leblanc) » en date du 2 mars 2021, relativement à l'achat d'une partie du 2 654 218, d'une superficie approximative de 38,35 m<sup>2</sup>, pour un prix de 8 821,27 \$, plus les taxes applicable, le cas échéant, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions énoncées à l'offre d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser l'achat d'une partie dudit lot.

De mandater le notaire M<sup>e</sup> Nathalie Chabot pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

**281-04-2021 Acquisition d'une partie du lot 5 242 548, dans le secteur de Saint-Canut, de « Super Marché le Blainvillois inc. ». (G7 100 N13922 #111745)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'entériner l'offre d'achat dûment signée par la directrice générale adjointe et dûment acceptée par « Super Marché le Blainvillois inc. » en date du 8 mars 2021, relativement à l'achat d'une partie du lot 5 242 548, d'une superficie approximative de 1 570 m<sup>2</sup>, pour un prix de 31 400 \$, plus les taxes applicable, le cas échéant, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions énoncées à l'offre d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser l'achat d'une partie dudit lot.

De mandater Lefebvre, Lefebvre, Théorêt, notaires pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

**282-04-2021 Signature d'un addenda à l'entente de partenariat avec la compagnie « Holding ICAR intl. » relative à l'évènement « Festival Aéronautique Volaria ». (G3 216 102 U4 N15569)**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue le 31 mars 2020 entre la Ville et « Holding ICAR intl. » concernant l'évènement « Festival Aéronautique Volaria »;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement devait avoir lieu du 24 au 27 septembre 2020, mais qu'il a été reporté du 17 au 19 septembre 2021 étant donné l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, à titre de commanditaire, accepte de verser, en trois (3) versements, un montant total de 150 000 \$, mais à certaines conditions;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un addenda à l'entente de partenariat, à titre de commanditaire, avec « Holding ICAR intl. » et de verser un montant total de 150 000 \$, en trois (3) versements égaux, de 50 000 \$, soit le 15 avril, le 15 juin et le 1<sup>er</sup> août 2021, le tout tel qu'il appert et suivant les conditions apparaissant au projet d'addenda préparé le 22 mars 2021 ou tout addenda substantiellement conforme.

**283-04-2021 Non-objection relativement à une demande dans le cadre du projet de développement des lots 1 691 647, 1 691 656, 1 691 657, 2 362 179, 3 598 004, 3 604 273, 6 110 354 et 1 691 648 (ptie) localisés à proximité de la rue Brault, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 214 S13 N15256)**

CONSIDÉRANT le projet de développement des lots 1 691 647, 1 691 656, 1 691 657, 2 362 179, 3 598 004, 3 604 273, 6 110 354 et 1 691 648 (ptie) localisés à proximité de la rue Brault, dans le secteur de Saint-Janvier, pour la construction d'une passerelle dans le prolongement de la rue Brault;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel désire obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser la firme « Évolution Environnement » à représenter la Ville de Mirabel dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre du projet de développement des lots 1 691 647, 1 691 656, 1 691 657, 2 362 179, 3 598 004, 3 604 273, 6 110 354 et 1 691 648 (ptie) localisés à

proximité de la rue Brault, dans le secteur de Saint-Janvier pour la construction d'une passerelle dans le prolongement de la rue Brault.

D'informer le MELCC que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère.

**284-04-2021 Entente avec « Services Québec » (Emploi-Québec) concernant le programme de soutien au travail autonome. (X6 313 101 U4 N1620 #105242)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a reçu une demande de services de Services Québec (Emploi-Québec) relativement à la gestion de la mesure de soutien au travail autonome – STA pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de Mirabel économique, à signer pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'offre de service avec « Services Québec » (Emploi-Québec) pour le Programme de soutien au travail autonome - STA, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 ou toute offre de services substantiellement conforme.

**285-04-2021 Entente relative à des travaux de construction d'une piste cyclable et d'une piste équestre à proximité de la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin, avec « Enbridge Pipeline inc. ». (X3 211 U4 N15665)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'apprête à faire des travaux de construction d'une piste cyclable et d'une piste équestre à proximité de la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être réalisés sur le lot 2 049 926, croisant les installations et équipements de la compagnie « Enbridge Pipeline inc. »;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service du génie, à signer pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'entente relative à des travaux de construction d'une piste cyclable et d'une piste équestre à proximité de la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin, avec « Enbridge Pipeline inc. ».

**286-04-2021 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 91 Concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières, afin de modifier le taux d'imposition d'une tranche excédant 500 000 \$. (G8 400) (2455)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement

modifiant le règlement numéro 91 *Concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières*, afin de modifier le taux d'imposition d'une tranche excédant 500 000 \$.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

<b>287-04-2021</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type véhicule d'élévation, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2456)</b>
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type véhicule d'élévation, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins.

À cet égard, monsieur le conseiller Marc Laurin dépose un projet de règlement.

<b>288-04-2021</b>	<b>Adoption du règlement numéro U-2444 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><b>– remplacer l'article 5.2.2 afin d'ajouter une classification des matériaux de revêtements extérieur qui sont autorisés pour les murs en fonction de leur nature;</b></li><li><b>– ajouter des normes afin d'assurer des proportions minimales de certaines classes de matériaux de revêtement, en fonction des classes d'usage;</b></li><li><b>– ajouter des normes afin de rendre obligatoire l'utilisation de certaines classes de matériaux sur les murs situés en cour avant secondaire;</b></li><li><b>– permettre les usages de la sous-classe P4-04 dans la zone I 10-58, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)</b></li></ul>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 8 février 2021, le projet de règlement numéro PU-2444 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2444 a fait l'objet d'une consultation écrite et que le second projet de règlement numéro PU-2444 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2444 nous est parvenue au plus tard le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2444, tel que présenté.

<b>289-04-2021</b>	<b>Adoption du règlement numéro U-2446 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– ajouter la classe d'usages « I1 – Industrie légère » ainsi que les usages « C1-01 Vente au détail de matériaux de construction », « C10-01 - Vente au détail de biens et d'équipements et services connexes », « C10-07-10 - Entreposage et service d'entreposage intérieur ou extérieur (incluant les mini-entrepôts) » et « C10-08 - Services pour animaux domestiques » et leurs dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone C 7-73;</li><li>– abroger les notes particulières 2 et 3 et permettre plus d'un bâtiment principal sur un même terrain pour les usages commerciaux et industriels dans la zone C 7-73;</li><li>– permettre dans la zone H 7-14, l'usage « H4 - habitation multifamiliale » de structure isolée et comportant un maximum de 4 logements, uniquement sous forme de projet intégré. (G8 400)</li></ul>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 8 février 2021, le projet de règlement numéro 2446 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2446 a fait l'objet d'une consultation écrite et que le second projet de règlement numéro PU-2446 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2446 nous est parvenue au plus tard le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2446, tel que présenté.

<b>290-04-2021</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2453 modifiant le règlement numéro 2393 <i>décrétant le paiement d'une redevance relativement aux travaux de remblai ou de déblai et création d'un fonds destiné à la réfection et à l'entretien de voies publiques</i> de façon à y inclure des exceptions pour des travaux situés en zone blanche et pour des travaux dont les opérations de déblai et de remblai s'effectuent sur le territoire de la ville de Mirabel. (G8 400)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2453, tel que présenté.

<b>291-04-2021</b>	<b>Embauche au poste d'élagueur au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Phillip Henriques, au poste d'élagueur au Service de l'équipement et des travaux publics, en vue qu'il obtienne le statut de personne salariée saisonnière, le tout selon la condition reliée à la réussite de sa formation obligatoire et selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

<b>292-04-2021</b>	<b>Nomination au poste d'adjointe administrative au Service de trésorerie. (G4 200)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De nommer Marie-Claude Fecteau, au poste d'adjointe administrative au Service de trésorerie, à titre de personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

<b>293-04-2021</b>	<b>Nomination au poste d'adjointe administrative au Service des ressources humaines. (G4 200)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De nommer Annick Robitaille, au poste d'adjointe administrative au Service des ressources humaines, à titre de personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

**294-04-2021      Embauche au poste de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'embaucher Fanny Deschênes, au poste de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

**295-04-2021      Embauche à la fonction de responsable du programme d'accompagnement - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Joanie Asselin et Sophie Lauzon, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de responsable du programme d'accompagnement - camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout selon les conditions de travail spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

**296-04-2021      Embauche au poste de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'embaucher Marc-André Dumont et Alexandre Torossian, au poste de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en vue qu'ils obtiennent le statut de personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

**297-04-2021      Création d'un poste et affectation à la fonction d'agent de poste au Service de police. (G4 200)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De créer un poste d'agent de poste au Service de police.

D'affecter Dominique Malette à la fonction d'agent de poste au Service de police, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

**298-04-2021 Inscriptions sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent de poste pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'inscrire les policiers suivants sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent de poste pour le Service de police, laquelle mise à jour entrera en vigueur le 14 avril 2021 :

- 1<sup>er</sup> rang : Marilyne Lavoie;
- 2<sup>e</sup> rang : Mathieu Binette,

le tout, selon la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et la Fraternité des policiers de Mirabel inc.

**299-04-2021 Modification de l'ordre d'inscription des policiers de la liste d'admissibilité à la fonction de policier. (G4 611 S50 N14149)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De modifier l'ordre d'inscription des policiers de la liste d'admissibilité à la fonction de policier, et cela rétroactivement au 9 novembre 2020, comme suit :

- 1<sup>er</sup> rang : Jeffrey Corbeil;
- 2<sup>e</sup> rang : Mathieu Després;
- 3<sup>e</sup> rang : Sébastien Paquin;
- 4<sup>e</sup> rang : Gabriel Fortin-Léveillé,

le tout, selon la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et la Fraternité des policiers de Mirabel inc.

**300-04-2021 Embauche à la fonction de policier. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher Jeffrey Corbeil à la fonction de policier, en tant qu'employé régulier, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

<b>301-04-2021</b>	<b>Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Groupe Conseil UDA inc. (Réjean Racine) » concernant le lot 1 847 218, en bordure de la route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 112 103) (A-2021-005)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole du lot à l'étude et des lots avoisinants :  
Le lot visé par la demande d'autorisation et les lots voisins comportent des sols de classe 7 qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent ainsi que des sols de classe 4, qui présentent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages. De plus, ces sols sont affectés par des limitations des sous-classes de basse fertilité, de manque d'humidité et d'érosion.
- b) Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :  
La demande d'autorisation n'aura pas d'impact supplémentaire sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles. Le site est déjà utilisé à des fins non agricoles, pour l'extraction de sable en vertu d'une autorisation émise en 1988.
- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :  
Puisque le site est déjà fortement perturbé et déjà utilisé à des fins non agricoles, la présente autorisation n'aura pas d'impact supplémentaire sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.
- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :  
Dans le cadre de la présente demande, il n'y a pas d'inquiétude particulière au niveau des effets résultants de l'application des lois et règlements en matière d'environnement.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :  
Étant donné qu'il s'agit de réaliser un remblai sur le site d'une sablière existante, ce critère n'est pas applicable.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :  
Le projet n'aura pas d'impact négatif supplémentaire sur l'homogénéité de la communauté agricole par rapport à la situation actuelle.
- g) L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :

Les sites demandés sont déjà fortement perturbés et ne sont pas utilisés à des fins agricoles la demande n'implique donc pas de perte de sol supplémentaire.

- h) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :  
Aucune aliénation n'est demandée donc le projet n'aura pas d'impact sur la taille des propriétés foncières.
- i) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :  
N/A
- j) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.  
N/A
- k) Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :  
Au PDZA, le lot visé par la demande se situe dans un secteur agricole déstructuré de faible dynamisme. Puisqu'il s'agit d'effectuer un remblai dans le but de permettre éventuellement la remise en culture du site, ce projet pourrait favoriser l'amélioration du dynamisme agricole du secteur à long terme.

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande faite par « Groupe Conseil UDA inc. (Réjean Racine) », afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 847 218, en bordure de la route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Saint-Canut, le tout en fonction du FORMULAIRE relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour effectuer un remblai, dans le but de procéder, éventuellement à une remise en culture ou à un reboisement.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, la Ville fait référence à l'alinéa e) de la présente résolution pour indiquer sa position à cet effet, puisqu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

<b>302-04-2021</b>	<b>Mandat de gestionnaire pour le Marché public du Terroir Mirabel. (G3 216 102 N15217)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De mandater « Tourisme Mirabel » à titre de gestionnaire, du Marché du Terroir de Mirabel, pour l'année 2021.

### Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 9 avril 2021; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2021-03-22, 2021-03-26, 2021-04-07 et 2021-04-08 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro « 2449 » modifiant le Règlement numéro 2396 *Autorisant la préparation des devis de performance et les travaux de construction d'un centre aquatique incluant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, sur le lot 5 130 510, dans le secteur de Saint-Augustin et autorisant l'achat d'équipements et l'aménagement pour ce centre aquatique, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins* afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et d'approprier des sommes provenant de subvention et de tout autre source financière. (G8 400)

### Affaires nouvelles.

**303-04-2021 Modification de la résolution numéro 196-03-2021 Interdiction de stationner sur la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, concernant l'endroit où le stationnement est permis. (X3 310 N7989)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De remplacer le troisième paragraphe, ainsi que le plan y mentionné, par le suivant :

« D'interdire le stationnement sur la montée Sainte-Marianne, entre la rue Notre-Dame et le chemin de la Côte Nord, sur les deux (2) côtés, à l'exception de ce qui suit, soit que ledit stationnement est permis du 16 avril au 14 novembre, sur la montée Sainte-Marianne, à l'endroit indiqué au plan à la présente résolution pour en faire partie intégrante. »

### Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, expliquent les développements ou parlent de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

### Période de questions.

On procède à la période de questions écrites.

**304-04-2021    Levée de la séance.**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Patrick Charbonneau, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Suzanne Mireault, greffière